



© Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires - Septembre 2019

Dans le cadre des travaux de construction de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT) sis 1 place Jules Guesde, 13003 Marseille, l'OPPIC en qualité de maître d'ouvrage mandaté a lancé une consultation portant sur la réalisation d'une œuvre du « 1% artistique » en application du décret no 2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et les articles R2172-7, R2172-17 et suivants, L2124-3 , R2124-3 et R2161-12 à R2161-20 du code de la commande publique.

Le 1% artistique devra chercher à créer un dialogue fécond entre création artistique et création architecturale, comme le territoire méditerranéen en a déjà connu. Ce dialogue entre art et architecture intégrera également les liens avec la ville, sans qu'un signal sur la façade ne soit nécessairement recherché. Pouvant se déployer à l'échelle du site, l'œuvre pourra investir les extérieurs du projet, constitué des 4 terrasses et 3 cours. L'objectif de simplicité et de durabilité, présent dans le projet, sera recherché. A ce titre, les créations nécessitant un fonctionnement/maintenance complexe (comme à priori, les œuvres intégrant les dispositifs lumière ou de traitement de l'eau) seront plutôt écartées. L'œuvre devra être pérenne, matérielle et originale. Seuls les candidats présélectionnés devront élaborer une proposition en ce sens.

## APPEL À CANDIDATURES – 1% ARTISTIQUE AVIS RECTIFICATIF (Nouvelle date de remise des candidatures)

Nouvelle date limite de remise des candidatures :  
**23 mars 2020 à 12h00 (midi)**

Budget (frais de procédure inclus) :  
**242.000 € TTC**



- L'avis d'appel public à la concurrence initial n° 19-135340 du 18/09/2019 est disponible au lien suivant : <https://www.boamp.fr/avis/detail/19-135340/0>
- **L'avis d'appel public à la concurrence rectificatif n° 20-2304 a été envoyé le 08/01/2020 au JOUE.**
- Les candidats sont invités à télécharger gratuitement le dossier du projet architectural et les autres informations relatives aux modalités de participation à cette consultation, depuis la plate-forme de dématérialisation de l'OPPIC (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>
- Il sera également relayé sur les sites : du Ministère de la Culture, du Centre National des Arts Plastiques, de la Maison des Artistes et de la FRAAP.